



**CCAS de
Saint-Savin**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 038-213804552-20260504-DCA_014-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION n°2026-014**

Nombre de Conseillers
en exercice : 17

présents : 15

votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à dix-neuf heures 30,
le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil d'Administration : le 27 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Elodie DUGUE, Fabien TINET, Amandine CLAISSE, Célia CASTELLI,
Yannick JAFFRES, Camille FLACHER, Isabelle GRIVEAU, Françoise REALE, Gilbert ROUX, Monique SOBOUL,
Alain DERAMBURE, Sandrine ANSELME, Johann GAYET, Aurélie TERRAY

Absentes : Catherine LINAGE, Monique BAUD

**FIXATION DES TARIFS POUR LES SORTIES à WALIBI
DU 1^{er} JUILLET ET DU 21 OCTOBRE 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents durant les vacances scolaires, le CCAS propose deux sorties à Walibi pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Le groupe se rendra sur place en bus, entièrement financé par le CCAS. Seules les entrées seront à la charge des familles. Le pique-nique sera tiré du sac.

Le CCAS propose les tarifs suivants, incluant le transport en bus et l'entrée au parc :

- Journée du 1^{er} juillet : 20,00 € par personne
- Journée du 21 octobre : 28,50 € par personne

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'approuver l'application du prix de les deux sorties à Walibi, tel que présenté par le Président,

D'autoriser le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité

approuve l'application du prix de les deux sorties à Walibi, tel que présenté par le Président,

autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le 4 mai 2026

Pour copie conforme.

Le Président du CCAS,

Fabien DURAND

